

■ Société

Les sinistrés de la sécheresse font pression sur les élus

Ils sont près de cinq cents dans les Yvelines, dans près de trente communes, à vouloir faire pression sur les élus pour que l'arrêté de catastrophe naturelle prennent en compte leur situation.

Dans les Yvelines, on dénombre presque cinq cents victimes de la sécheresse de 2009, qui n'ont pas été indemnisées, réparties dans quarante-trois communes.

Leurs habitations ont été très endommagées par les mouvements de sols argileux : maisons fissurées, soubassements effondrés, dalles de béton en morceaux, portes qui ne ferment plus : les dégâts sont parfois considérables, et les coûts de réparation exorbitants pour des ménages très endettés.

Au bas mot, il faut compter 80 000 euros de travaux pour refaire un pignon, ou enterrer des micro-pieux pour redresser un sol affaîssé.

Lobbying

De leur côté les assureurs ne veulent pas prendre en charge les frais de réparation tant que la commune n'est pas mentionnée dans l'arrêté de catas-



■ Un collectif de sinistrés s'est constitué, au niveau départemental, pour se faire entendre. Ici une fissure dans un mur illustre les conséquences de la sécheresse.

trophe naturelle*. Les communes de Médan, et des Clayes-sous-Bois notamment, ne sont toujours pas reconnues dans le périmètre alors qu'elles n'ont pas été plus épargnées que d'autres.

Opacité

Michel Romero, le président de l'Association des sinistrés de la sécheresse des Yvelines, vitupère contre « l'opacité des critères qui autorisent la reconnaissance en état de catastrophe naturelle », et attire l'attention sur la dimension de ce « drame social ».

« A Médan, j'ai eu pas mal d'appels d'habitants qui s'inquiètent de la solidité de leur maison », indique aussi Michel Romero. Le maire aurait déjà évoqué l'éventualité de prendre un avocat pour défendre ses concitoyens.

Depuis plusieurs semaines, soutenues par l'Association

des sinistrés de la sécheresse des Yvelines, les victimes de la sécheresse ont entrepris de se compter, et d'exercer leur pouvoir de lobbying sur les maires et députés du secteur.

Mercredi dernier, le sujet rassemblait quelques élus des Yvelines dans le Mantois, à Magnanville, où les sinistrés sont aussi particulièrement nombreux. L'Association des sinistrés devrait aussi solliciter l'intervention de David Douillet, député (UMP) de Poissy, et de son collègue Pierre Morange, député maire de Chambourcy.

F.A.

* L'arrêté de catastrophe naturelle qui concerne 43 communes a été publié au J.O. du 13 janvier dernier. Puis un deuxième arrêté a été publié le 2 février, lequel ne répond toujours pas à l'ensemble des demandes des Yvelinois sinistrés.